

Inégalités environnementales, deuxième peine pour les pauvres !!!

Le 8 septembre, l'association **Notre affaire à Tous** organisait une rencontre pour éclairer les conditions et enjeux des inégalités environnementales.

Le constat s'impose : les inégalités environnementales sont également sociales.

Elles frappent en premier les plus pauvres, avec les conséquences les plus graves ...

Alors que nous élaborons cet éditorial, l'*Organisation mondiale de la santé* (OMS) alerte sur **les effets de la pollution de l'air**, en organisant une conférence internationale à Genève (1).

« *Le champ de l'environnement sous influence anthropique, défini par l'OMS en 2006, est vaste : pollution de l'air, de l'eau, du sol par des agents chimiques ou biologiques ; rayonnement ultraviolet et ionisant; environnement bâti (sécurité des bâtiments, infrastructures piétonnes, etc.) ; bruit, champs électromagnétiques ; risques professionnels, méthodes d'agriculture et schéma d'irrigations ; changements climatiques liés à l'activité humaine et dégradation des écosystèmes* », ou encore « *les comportements individuels liés à l'environnement* ».

Les domaines d'intervention sont donc multiples, ce qui justifie en particulier de promouvoir une vision large et transversale des questions de santé publique.

En 2015, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) publiait un rapport : *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques* (2)

Son avis s'appuyait sur la typologie des inégalités environnementales qui distingue

- > les **inégalités d'exposition** aux risques et aux nuisances,
- > l'**accès aux aménités** environnementales,
- > les **inégalités distributives** des politiques environnementales,
- > les **inégalités de participation** aux politiques publiques
- > les **inégalités d'impact** environnemental.

Le CESE considère que la connaissance et le traitement des inégalités environnementales de santé doivent constituer une priorité.

Alors que la recherche et l'information sur les inégalités sociales ont beaucoup progressé ces dernières années, les inégalités environnementales ne font que depuis peu l'objet d'études en France.

Le Comité français pour le sommet mondial du développement durable de Johannesburg (2002) les envisageait comme « *une différence de situation entre des individus ou des groupes sociaux qui s'apprécie non seulement au regard de considérations « écologiques » au sens strict (pollutions, hygiène publique, milieux naturels...), mais aussi en termes d'espace vital, de ressources renouvelables accessibles, de qualité des établissements humains, de conditions de vie, de paysage, etc. que l'on considère comme contraire aux droits ou au respect de la personne humaine, et de surcroît susceptible d'engendrer des déséquilibres préjudiciables au bon fonctionnement de la collectivité.* »

Tous les pays et les populations (toutes les personnes), ne sont pas à égalité face aux changements climatiques, à l'accès à l'énergie, à l'eau potable, aux pollutions, à la destruction des écosystèmes.

“Comment concrétiser aujourd’hui un mode de développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs”, comme le rapport Brundtland définissait le développement durable en 1987 ?

De nombreux paramètres interviennent dans la nécessité d’un changement de logique économique.

Le CESE souhaite une véritable évolution de notre modèle de développement, compatible avec une nouvelle approche écologique assurant la sauvegarde des systèmes naturels, le respect des droits fondamentaux et la satisfaction des besoins essentiels.

L’avis de ce Conseil (3) et son rapport explorent la dimension nationale des inégalités environnementales et sociales en métropole et dans les outre-mer en s’efforçant de concilier impératifs environnementaux, sociaux et économiques. Des pistes d’action, des priorités, sont formulées en direction des pouvoirs publics comme des acteurs pour changer de paradigme.

Les préconisations avancées se concentrent sur certains aspects des liens entre inégalités environnementales et sociales, sans prétendre à l’exhaustivité, et visent à promouvoir dans tous les domaines une logique de prévention.

Elles se déclinent en quatre grands axes :

- > Identifier et réduire les inégalités environnementales d’exposition et d’accès aux aménités

Agir sur les déterminants socio-économiques et environnementaux de santé, une priorité.

Réduire les inégalités dans les territoires ruraux en améliorant la qualité de vie et l’accès aux aménités environnementales en milieu urbain.

Lutter contre les inégalités d’exposition et d’accès environnementales outre-mer

- > Anticiper les conséquences économiques et sociales des politiques environnementales

- > Favoriser la participation aux politiques environnementales

- > Développer responsabilité et réparation environnementale

En septembre 2013, la **Stratégie nationale de santé**, constate que la France est marquée par des inégalités sociales et territoriales de santé persistantes et en voie d’accroissement.

Ces inégalités traversent l’ensemble de la population et elles vont bien au-delà du constat d’un état de santé dégradé et de difficultés d’accès aux soins pour les personnes les plus démunies (*dont le nombre ne cesse d’augmenter*).

Les facteurs explicatifs de la surmortalité qui frappe les catégories les moins favorisées interviennent pour l’essentiel en amont de la prise en charge proprement médicale des différentes pathologies.

Ces catégories cumulent en effet les facteurs de risque :

- > expositions plus fréquentes aux risques environnementaux (toxiques en milieu professionnel, polluants de l’habitat, pollution urbaine) ;

- > prévalence plus élevée des facteurs de risques comportementaux liés aux modes de vie, moindre accès au dépistage précoce ;

- > diagnostic plus tardif des pathologies graves.

L’augmentation des Maladies non transmissibles (MNT), regroupées depuis dans la nouvelle catégorie des “maladies environnementales” (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, asthme, maladies chroniques physiques et/ou psychologiques...), résulteraient pour l’essentiel (80%) des conditions de vie (niveau d’exposition aux pollutions et nuisances, qualité nutritionnelle de l’alimentation, du logement, situation familiale, niveau d’activités...), elles-mêmes influencées par des facteurs socio-économiques (niveau de scolarité, emploi, niveau de revenu, sentiment d’appartenance à la collectivité...).

La vision curative de la santé, encore prédominante en France, doit être dépassée au profit d'une vision plus large, ainsi que cela a été rappelé lors de la troisième conférence environnementale à l'occasion de la table ronde "Santé - environnement" et de la parution du troisième "Plan national Santé Environnement" (5).

Où en sommes nous aujourd'hui ?

Beaucoup d'avancées dans le monde de la recherche.

Une conscience de plus en plus éveillée de la population française.

Mais la volonté politique, si elle ne manque pas, est pour le moins peu attentive à ces engagements et perspectives... dont elle ne retient que l'intérêt marchand !

L'exposition aux altérations de nos environnements est très préjudiciable à la santé de tous. Mais, très inégalement : plus pauvres, plus exposés !

(1) **Notre affaire à Tous** : <https://notreaffaireatous.org/1303-2/>

(2) **Organisation mondiale de la santé** (OMS) : conférence internationale, **Pollution de l'air et santé**, du 30 octobre au 1^{er} novembre, à Genève. [[http://www.who.int/airpollution/events/conference/Air-Pollution and Health Conference Concept-Note FINAL web5-FR.pdf](http://www.who.int/airpollution/events/conference/Air-Pollution%20and%20Health%20Conference%20Concept-Note%20FINAL%20web5-FR.pdf)]

(3) **Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques** [<https://www.lecese.fr/travaux-publies/inegalites-environnementales-et-sociales-identifier-les-urgences-creer-des-dynamiques>]

(4) **Stratégie nationale de santé** [<https://www.gouvernement.fr/partage/1293-presentation-de-la-strategie-nationale-de-sante>]

(5) **Plan PNSE3** [<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-d-action-nationaux/article/le-plan-national-sante-environnement-pnse3-2015-2019>]